

TRANSCRIPTION DE TÉMOIGNAGE

Nom du projet :	Témoignage de Louis-Pierre LAFORTUNE Cause : Marc Bourgouin c. La Reine, [REDACTED] Devant l'honorable Réjean Paul, J.C.S.		
Identification Appel :	Date :	9 décembre 2004	
	Heure début:	11h36	
	Heure fin:	11h44	
	Durée :	00h08m17s	
No. de conversation :			
Type :	Transcription <input checked="" type="checkbox"/>	Traduction <input type="checkbox"/>	
Langue(s) :	Français <input checked="" type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/>	Autre(s) : _
Identification Personnes :	a) Louis-Pierre LAFORTUNE (LPL)		
	b) Avocat du requérant Marc Bourgouin ((Av1)		
	c) Avocat du DPCP (Av2)		
	d) Juge Paul (JU)		
Endroit	Cour supérieure du Québec		

Contenu de la conversation

1.	LP :	(L'enregistrement obtenu est ralenti durant les premières secondes) Pis euh, j'sais monsieur Bourgouin l'avait aidé dans c'dossier la, y'avait euh, y s'tait occupé qui se trouve ses choses. Fa'que, j'pense qu'y'avait développé une amitié pis, y voulait y donner une chance.	00 :00 :00
2.	Av 1:	On voit sur le dossier de monsieur Bourgouin, qui est probablement à votre connaissance, que monsieur Bourgouin a été condamné à quelques reprises pour des vols d'auto pis des recels d'auto.	
3.	LP :	Ouais j'tau courant oui.	
4.	Av 1:	Vous êtes au courant de ça?	
5.	LP :	Oui.	
6.	Av 1:	Bon. Alors si j'mettais à profit ces connaissances dans c'domaine la. Quand vous parlez de connaissances, vous parlez de connaissances intellectuelles? On parle de connaissance de gens, y connaissait du monde.	
7.	LP :	Fort probablement là.	
8.	Av 1 :	C'est ça. Et c'est suite à ça que y'a, y'a r'trouvé l'bateau.	
9.	LP :	Oui.	
10.	Av 1:	Dans, devant madame la juge Verreault, vous avez mentionné aussi que vous étiez prêt à déposé un montant de dix-mille dollars pour garantir qu'il respectera ses conditions.	
11.	LP :	Oui.	
12.	Av1 :	Est-ce que c'est un engagement que vous êtes encore apte, ou capable de tenir?	

13. LP :	Définitivement oui.	
14. Av1 :	Alors c'qui a été dit devant madame la juge Verreault à l'effet que vous pouviez obtenir immédiatement, (11h37) ben immédiatement (inaudible) l'emploi à temps plein?	00:01:00
15. LP :	Oui.	
16. Av 1:	À (inaudible) à quatre-vingt-cinq pourcents d'vingt-sept quatre-vingt-quatre par, de l'heure?	
17. LP :	Ouais pis, c'est c'est c'est c'est très simple, c'est quatre-vingt-cinq pourcents c'parce que c't'une carte d'apprenti qui sort au début pendant un certain nombre, c't'une technicité là, effectivement oui.	
18. Av 1:	Alors, là à c'moment la y s'rait apprenti?	
19. LP :	Oui.	
20. Av1 :	Bon, et en faisait son apprentissage, il acquière, les cartes de compétence?	
21. LP :	Oui.	
22. JU :	Ouais, ouais, c'est à peu près combien d'heure semaine la ça?	
23. LP :	On essaie d'baser toujours entre trente-deux et quarante heures semaines mais souvent ça dépasse, parce que c'est des travaux souvent d'soir et d'fin d'semaine, qui soit dit en passant, à c'moment la les taux sont majorés du simple au double.	
24. JU :	Ok.	
25. LP :	Fa'que c'est sur qu'c'est, ça peut être plus cher.	
26. JU :	Alors c't'un emploi à plein temps comme emploi. Alors j'vous r'mercie beaucoup monsieur Lafortune. C'est votre témoin.	
27. Av2 :	Monsieur Lafortune, le dénommé Jocelyn Dupuis c'est, directeur général de du conseil central d'la FTQ Construction c'est ça son titre?	
28. LP :	Ben conseil central j'sais pas mais de la FTQ Construction, (11h38) effectivement, oui.	00:02:00
29. Av2 :	Ok. Vous monsieur Bourgoin vous le connaissez pas comme tel, il vous a été présenté une fois ou deux.	
30. LP :	Ouin trois quatre fois j'l'ai rencontré par la suite la, j'l'ai vu à quelques reprise, oui.	
31. Av 2:	Mais vous le connaissez pas, c'pas un, un ami.	
32. LP :	Non, c'pas une fréquentation là.	
33. Av2 :	C'pas une personne que vous fréquentez ou quoi que ce soit?	
34. LP :	Non, non.	
35. Av 2:	C'est exacte de dire qu'à votre entreprise, y'a pas d'autre personne que vous connaissez de président ou vice-président qui fréquente aussi monsieur Bourgoin?	
36. LP :	Chez nous exactement non, moi j'ai euh rencontré monsieur Bourgoin, y'était déjà v'nu aussi, à l'époque pour avoir un emploi, euh chez nous y'a j'sais pas p't-être un an et d'mi. À c'moment là, y'avait pas les qualifications dont on parle, moi c'pas compliqué ça	

	prend absolument une carte de compétence pour travailler chez nous, sinon on peut pas travailler.	
37. Av 2:	Ok, donc y'avait pas d'carte de compétence.	
38. LP :	À l'époque, non.	
39. Av 2:	Et, normalement, cette carte de compétence là, est-ce que, il faut une formation?	
40. LP :	Oui, euh généralement ça prend une formation. Y'a une école des grutiers mais aussi souvent y'a une reconnaissance d'heure ou quand qui a une garanti d'emploi, c'est, (11h39) des fois ça fait différemment là.	00:03:00
41. Av 2:	À votre connaissance monsieur Bourgoin, y'a n'a pas d'formation comme grutier ou apprenti grutier.	
42. LP :	Non, c'est pour ça qu'on parle d'un apprenti grutier, fa'que souvent i va être avec euh, un autre euh, y va avec d'autre personne pour faire son, faire son apprentissage.	
43. Av 2:	Qui va assumer la formation d'monsieur Bourgoin?	
44. LP :	Mais c't'en milieu d'travail. C'est, c'est comme ça qu'c'est fait là c'est, c'est standard.	
45. Av 2:	Ok donc, c'est votre entreprise.	
46. LP :	Mon entreprise oui oui oui oui, définitivement.	
47. Av 2:	Vous est-ce que vous avez un, une preuve ou un élément à l'effet qui a une, qui va avoir une carte de compétence?	
48. LP :	Oui, on avait un euh, j'ai r'çu un écrit moi, euh d'la direction générale euh, d'la FTQ qui disait que y'aurait une carte de compétence là définitivement c'pour ça que j'suis ici. Comme quoi que y'aurait une carte euh, à tout l'moins d'apprenti dans l'industrie d'la construction.	
49. Av 2:	Est-ce que à votre connaissance, les Grues Guay, euh, y cautionnent, (11h40) est-ce que c'est fréquent qui cautionne les employés?	00:04:00
50. LP :	Non, moi j'viens de travailler pour c't'entreprise la euh, disons jusqu'au trois octobre j'étais propriétaire d'une compagnie de grues qui a été achetée par Guay c'pour ça qu'j'travail pour eux-autres aujourd'hui.	
51. Av 2:	C'tait Fortier à l'époque?	
52. LP :	Oui. Pis euh, effectivement. Fa'que l'engagement qu'j'ai pris moi, ben, j'va l'prendre personnel, j'm'étais engager. Si ça prend un montant là, ça s'ra pas l'entreprise là ou, j'pourrais l'faire avec l'ancienne entreprise aussi là ça change pas grand-chose.	
53. Av 2:	Ok, mais est-ce que c'est fréquent qu'vous faites ça vous cautionner?	
54. LP :	Non, moi ben c'est jamais arrivé.	
55. Av 2:	C'est jamais arrivé qu'vous fassiez ça?	
56. LP :	Non.	
57. Av 2:	Et la j'comprend pas pourquoi vous êtes même prêt personnellement à vous engagé pour dix-mille dollars pour individu	

	qu'vous connaissez pas.	
58. LP :	Monsieur Dupuis est un bon ami à moi, un très bon ami à moi pis que j'mets en relation fa'que quand y me d'mande quelque chose euh, généralement, si euh, dans mesure du possible ben, on rend service.	
59. Av 2:	De par ses fonctions, monsieur Dupuis est-ce qu'y peut y avoir une influence au niveau des contrats ou du travail pour euh, une entreprise dans l'domaine des grues?	
60. LP :	Non pas des contrats directement. C'est clair que ce, la main d'œuvre, la formation d'la main d'ouvre pis tout ça c'est,(11h41) c'est clair que c't'un partenariat quand qu'on a un syndicat dans une entreprise la euh, c't'à c'niveau la qui faut l'voir.	00:05:00
61. Av 2:	Et vous à part, avant ça, c'était les grues Fortier, est-ce qu'il est exact que vous avez été appelé également à défrayer les frais d'avocats d'monsieur Bourgoin?	
62. LP :	J'ai avancé une p'tite partie au début là, quand on me l'avait demandé pas au complet.	
63. Av 2:	Quand on parle d'une petite partie, ça représente combien?	
64. LP :	Ah j'pourrais, j'peux pas, je l'ai pas exactement le chiffre là.	
65. Av 2:	On parle de millier de dollar?	
66. LP :	Oui mais, oui oui oui, définitivement.	
67. Av 2:	Et tout ça c'est toujours pour quelqu'un que vous connaissez pas mais par amitié pour quelqu'un d'autre.	
68. LP :	Oui.	
69. Av 2:	Et vous, pour vous, la seule relation que vous connaissez entre monsieur Dupuis, monsieur Jocelyn Dupuis, et monsieur Bourgoin c'est le fait que monsieur Bourgoin a déjà retracé son bateau volé?	
70. LP :	Ouais pis après ça on l'avait r'vu à quelques reprises mais sans plus oui. (11h42)	00:06:00
71. Av 2:	Et, vous vous connaissez le fait que si vous vous engagé pour dix-mille dollars et monsieur Bourgoin respecte pas ses conditions, vous perdez cette somme?	
72. LP :	Oui.	
73. Av 2:	Et vous êtes prêt à l'faire pour quelqu'un que vous connaissez pas, personnellement.	
74. LP :	Oui que j'ai, c'est vrai que j'connais personnellement mais dans l'sens que je l'fait pour d'autres considérations comme j'vous ai expliqué.	
75. Av 2:	Si j'me rappelle bien la dernière fois vous avez dit, il m'a été présenté à deux ou trois reprises mais je, c'est pas un individu (11h43) qu'j'ai fréquenté ou qu'jai vu autrement que parce qu'on me l'a présenté.	00:07:00
76. JU :	—	
77. Av 2:	J'vais vous d'mander que vous répondiez.	
78. LP :	Oui, oui.	

79.	Av 2:	C'est ça?	
80.	LP :	Oui.	
81.	Av 2:	Pas d'autre question.	
82.	Av 1:	Une brève explication monsieurs le Juge. Euh, mon confrère, pour une raison qu'j'ignore, vous dit, est-ce que est-ce vous avez payé des honoraires au procureur de monsieur Bourgoin.	
83.	LP :	Mmh mmh.	
84.	Av 1:	On va mettre les choses claires là, premièrement, le procureur à qui vous avez payé des honoraires, c'pas moi.	
85.	LP :	Non.	
86.	Av 1:	Bon, et c'pas grave, vous auriez pu les payer à moi d'ailleurs si ça vous tente vous pouvez l'faire. Mais euh, le procureur en question c'est maître Jean Cordeau.	
87.	LP :	Ouais.	
88.	Av 1:	Et j'ai raison d'dire que monsieur Jean Cordeau est un ami intime de vous.	
89.	LP :	Oui oui oui, définitivement oui.	
90.	Av 1:	C'est un bon ami?	
91.	LP :	Oui oui oui.	
92.	Av 1:	Et vous lui avez d'mander d's'occuper d'Bourgoin, pis vous l'avez versé à l'avance (11h44) sur ses honoraires.	00:08:00
93.	LP :	Ben oui parce que là on soupe ensemble, monsieur Cordeau c'est quelqu'un j'connais bien à oui effectivement, là.	
94.	Av 1:	Et vous avez l'droit d'avoir des avocats comme amis, euh surtout du calibre Cordeau. Merci m'sieur.	
95.	LP :	Merci. [Fin]	00:08:17